**Compte-rendu de réunion du conseil d’administration du 10 mai 2020**

*Rédigé par : Nathalie HURSON* le 13/05/2020

*Présents :* Claude Bergès, Régis Blanc, Dominique Catot, Nathalie Hurson

*Diffusion* : Adhérents

*Prochaine réunion du CA*: à définir suivant l’évolution de la crise sanitaire

★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★

1. **Ordre du jour de ce conseil**

⮚ Point explicatif

⮚ Point adhésions

⮚ Point financier et Point séjours

⮚ Tarif adhésions saison 2020-2021

⮚ Point programme

⮚ Point formations

1. **Point explicatif**

Le 3ème CA de la saison 2019-2020 devait se dérouler le 24 mars ; il a été annulé en raison du confinement et de la fermeture des salles municipales ;

Comme annoncé dans le mail précédent, afin de respecter les mesures gouvernementales, en particulier la restriction du nombre de présents au strict minimum, nous avons décidé de fonctionner en CA restreint.

1. **Point adhésion** par Nathalie

Cette année, on termine la saison 2019-2020, de façon anticipée, avec 190 adhérents ;

Il y avait 184 adhérents lors du dernier CA du 10.12.2019 ; il y a eu ensuite 4 renouvellements et 2 nouveaux.

En 2019, la saison s’est terminée avec 188 adhérents ;

Les adhésions à ce jour : Nombre total d’adhérents : 190

 Renouvellements : 152

 Nouveaux adhérents : 38

Adhésions en ligne, avec paiement par Carte Bleue  : 83 (44%)

Adhésions Papier et par chèque : 107 (56%)

Parmi les nouveaux adhérents, 9 seulement se sont inscrits en ligne (23%)

1. **Point financier et Point séjours** par Dominique et Claude

🗶 A ce jour, tous les séjours qui devaient se dérouler entre le 16 mars, début du confinement, et le 30 juin ont été annulés, suivant les directives gouvernementales de la lutte contre la pandémie ; Sont concernés les séjours à Vergol, Agay, dans les Cévennes, à Savines et Montgenèvre ;

🗶 Des acomptes avaient été payés pour la réservation des séjours auprès de différents hébergeurs ; les lieux d’accueil ayant été fermés par mesure gouvernementale, la plupart des hébergeurs ont remboursé, sinon la totalité des arrhes, du moins une partie ; le restant est sous forme d’avoir, valable parfois jusqu’au printemps 2021 ;

Pour tous les séjours annulés, le CA propose de détruire les chèques d’acompte des adhérents qui s’étaient inscrits, par soucis d’économie (de timbres et de travail) ;

 Si toutefois un adhérent préférait reprendre son chèque, il suffit d’en faire la demande auprès du secrétariat (par mail ou par texto)

1. **Tarif adhésions saison 2020-2021**

La FFRP augmente le tarif de la licence IRA de 1€ ;

Parce que les adhérents n’ont pu profiter de leur adhésion au club que du 1er septembre 2019 au 15 mars 2020, le président propose une adhésion réduite à 40€ au lieu des 60€ pour une licence individuelle, pour les personnes déjà adhérentes en 2019-2020 ;

Pour les nouveaux arrivants, à la rentrée de septembre 2020, les tarifs seront les mêmes que pendant la saison précédente ;

Proposition adoptée à l’unanimité par les membres du CA ;

*Hors réunion* : Pour les nouveaux, le tarif des cotisations 2020-2021 est le suivant :

|  |  |
| --- | --- |
|  | Cotisations 2020-2021 |
|  | LicenceIndividuelle | LicenceCouple et famille |
| Tarif normal adhérent | IRA 60€IMPN 70€ | FRA 105€FMPN 125€ |
| Tarif réduit adhérent | IRA 36€ |  |

Pour les personnes déjà adhérentes au club Rando L’Isle en 2019-2020, le tarif des cotisations 2020-2021 est le suivant :

|  |  |
| --- | --- |
|  | Cotisations 2020-2021 |
|  | LicenceIndividuelle | LicenceCouple et famille |
| Tarif normal adhérent | IRA 40€IMPN 50€ | FRA 70€FMPN 90€ |
| Tarif réduit adhérent | IRA 24€ |  |
| Tarif réduit animateurs | IRA 0€IMPN 10€ | FRA 30€FMPN 50€ |

1. **Point programme**

Début du confinement le 17.03.2020 : plus de randonnées, plus de marches nordiques, plus de séjours ;

Déconfinement le 11.05.2020 : mesures très strictes conseillées par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, envoyées à tous les clubs affiliés, dans un tableau intitulé «Plan de déconfinement pour les activités en groupe» :

* Port du masque non conseillé pendant la sortie
* Distanciation obligatoire de 2m entre chaque pratiquant de randonnée
* Distanciation obligatoire de 5m entre chaque pratiquant de marche nordique
* Utilisation de gel hydro-alcoolique obligatoire
* Groupe de 10 personnes maximum y compris encadrants, dont l’un est chargé de faire respecter les gestes barrière et la distanciation physique
* Rendre les inscriptions obligatoires à toute sortie, afin de respecter le nombre maximum de personnes
* Ne pas organiser de covoiturage, donner rendez-vous sur le lieu de départ de la sortie
* Pique-nique avec distanciation sociale

En raison de toutes ces contraintes, il a été décidé de ne pas proposer de randonnées ni de marches nordiques jusqu’au 31 août 2020 ;

En fonction des circonstances sanitaires (évolution de la pandémie), Régis prendra contact avec les animateurs, pour élaborer un programme à partir du 1er septembre, pour septembre et octobre ;

Pour ce qui des randos Zen du lundi, il est désormais demandé aux animateurs de remplir une fiche de rando, comme pour les autres randos, afin de connaître au préalable le massif, le parking de départ, et d’éviter les doublons sur une même période.

1. **Point formations** par Régis

 Tous les stages sont annulés par la FFRP pendant la période de la pandémie, et reportés à une date ultérieure ; Christian, inscrit au stage d’animateur, le terminera donc à la prochaine saison ;

Le Président La secrétaire Le trésorier